



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ACCQ

Pour diffusion immédiate

L'ALLIANCE POUR UNE CONSTITUANTE CITOYENNE DU QUÉBEC DEMANDE UNE ACCÉLÉRATION DES EFFORTS POUR DOTER LE QUÉBEC D'UNE CONSTITUTION

Sherbrooke, le 11 décembre 2019 — Le nouveau conseil d'administration de l'Alliance pour une constituante citoyenne du Québec (ACCQ) estime que l'Assemblée nationale doit prendre acte de la reprise du débat national visant à doter le Québec d'une constitution qui lui soit propre et accélérer le rythme des efforts déployés à cet effet. L'ACCQ tient d'ailleurs à féliciter toutes celles et ceux qui ont contribué à la reprise du débat en cours.

Un événement important s'est produit à Québec cet automne. Un [débat exceptionnel](#) de plus de deux heures s'est tenu à l'Assemblée nationale le 9 octobre dernier, faisant suite au dépôt d'une motion par la députée indépendante Catherine Fournier. Les parlementaires ont finalement adopté la motion suivante : « que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'évaluer la proposition visant à doter le Québec d'une constitution québécoise ».

Notre organisation déplore toutefois l'absence de calendrier et d'engagement ferme quant au processus menant à l'adoption d'une constitution québécoise. Cette situation risque de laisser le Québec à découvert alors que plusieurs indices portent à croire que l'Alberta et la Saskatchewan vont faire rouvrir sous peu la constitution canadienne. Sans mandat populaire précis, quelle force aurait alors le Québec face au gouvernement fédéral et à ces deux provinces qui menacent de tenir des référendums pour appuyer leur demande d'abolition de la péréquation ?

L'ACCQ demande donc à l'Assemblée nationale de passer outre les enjeux partisans et de tout mettre en œuvre, de concert avec la société civile, en vue d'adopter une loi créant une assemblée constituante citoyenne. En effet, la population québécoise n'a jamais participé ni n'a été consultée quant aux Lois fondamentales qui lui ont été imposées au fil du temps. Une telle Assemblée constituante citoyenne permettrait de revenir au principe de base de la démocratie : c'est le peuple qui est le seul détenteur de la souveraineté nationale et il revient au peuple d'établir l'organisation des pouvoirs publics (législatif, exécutif et judiciaire) et les principes qui régissent les relations entre le gouvernement et la population.

Pour réussir à sortir ce débat de toute partisanerie, après consultations diverses et réflexions, l'ACCQ propose les grands principes d'une législation qui se trouvent dans un document intitulé « [Requêtes et recommandations](#) ».

Rappelons que l'ACCQ s'est donné comme mission « de promouvoir, de préparer et de provoquer la convocation d'une Assemblée constituante citoyenne, non partisane, totalement libre dans ses délibérations, ayant comme mandat la rédaction d'une Constitution par et pour le peuple ». Notre [manifeste](#) en ligne a été signé par plus de 2500 personnes.

Contact média : secretariat@accq.quebec ou Daniel Raunet 438-496-8122.

Site Internet : <https://accq.quebec/>